

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02/02/2023

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, GIRARD Georges-François, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, TRESY Philippe, VALLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony, MOUREZ Thierry.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

8 présents, 8 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Travaux 2023

Le programme des travaux restera à préciser quand le budget primitif (établi prochainement en collaboration avec le conseiller de la Trésorerie Principale dédié à Lavigny) permettra une définition plus fine des capacités financières de la commune.

Sont néanmoins incontournables :

- les travaux d'enfouissement des câbles électricité et télécom dans la rue du Quart d'Amont, puisqu'ils sont liés au renforcement du réseau programmé par Enedis et que la commune bénéficie ainsi d'une participation conséquente du SIDEC, pour un reste à charge d'environ 15.000 € sur un montant total estimé à 150.000 € ;
- l'extension du columbarium par l'ajout de 6 nouvelles cases, pour un montant d'environ 5.000 € ;
- des travaux de dérasement des abords de certains chemins communaux, avant que les chaussées concernées ne subissent des dégradations dues au moins bon écoulement des eaux de pluie, pour entre 3 et 5.000 € ;
- le règlement de l'étude qui vise à produire le schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), pour un montant de 5.000 €.

Concernant cette étude DECI, maintenant déjà bien avancée, le village n'a besoin que de quelques ajustements mineurs pour répondre aux normes en vigueur (mise à jour du plan, revoir la numérotation des poteaux,...). Le hameau de Rosnay est lui plus problématique puisqu'il nécessiterait l'implantation de 4 poches réserves d'eau de 120 m³, pour un montant total approximatif de 25.000 € chacune (incluant travaux de terrassement, clôture, équipements annexes,...). Un étalement des travaux sur 5 à 6 ans reste possible, mais ces derniers constituent une contrainte budgétaire supplémentaire pour les années à venir.

C'est pourquoi la poursuite de la rénovation du mur Ouest du cimetière en blocs béton et l'aménagement de l'aire de jeux ne font provisoirement plus partie des priorités du moment.

2 - Jeudis de Pays

Relancé par l'Office de Commerce et d'Artisanat (OCA) de la ComCom, qui, très motivé par le lieu proposé pour la tenue d'un des marchés d'été de producteurs locaux (le Vieux Château de la Maison d'Enfants), espérait pouvoir amoindrir les conditions du cahier des charges, le Conseil Municipal persiste à décliner la sollicitation pour cause :

- d'une capacité en ressources humaines insuffisante, même si des bénévoles des associations s'étaient déjà portés volontaires,
- et d'un calendrier jugé peu propice à la venue de visiteurs extérieurs, puisque marché prévu un jeudi de juin.

3 - Préparation du budget primitif

Une séance de travail réunira prochainement le secrétaire de mairie, M. le Maire, et les deux élus comptables de profession, pour préparer le budget primitif avant sa présentation au conseiller de la Trésorerie Principale dédié à la commune pour validation.

A noter le passage, cette année, à une nouvelle norme pour la comptabilité des collectivités publiques, qui passe de la M14 à la M57 en modifiant certains intitulés et numéros de comptes et d'articles.

4 - Enfouissement des réseaux au Quart d'Amont

Lié au programme de travaux 2023 et aux capacités financières de la commune, le sujet est traité au début de la réunion (point 1).

5 - Questions diverses

VIE DE VILLAGE

Salle des associations, en voie d'achèvement, sa mise à disposition sera régie par une convention d'utilisation avec caution.

Associations, il est rappelé que la subvention annuelle n'est accordée par la commune qu'après dépôt d'une demande en ce sens.

MAIRIE

Chaudière gaz, une réparation récente a permis de résoudre un double problème de mauvais réglage du brûleur et de fuite des émanations de combustion.

Contrat gaz, modifié récemment pour une durée de 2 ans, le contrat de fourniture de gaz fait baisser le tarif à la tonne (équivalent à environ 13.900 kW) de 1.704 à 1.250 € HT.

Alerte énergétique, une proposition de modèle de délibération intitulée "Alerte sur le secteur énergétique français", visant à faire considérer l'électricité comme un bien commun (à l'instar de l'eau) et demandant à l'Etat de restaurer un service public de l'électricité et du gaz qui réponde à l'intérêt général, reçoit à l'unanimité l'approbation du Conseil Municipal.

Logement communal, le changement de locataire est effectif.

Entretien des bordures des bois communaux, suite à une demande du propriétaire riverain, conformément à la convention passée il y a quelques années avec les propriétaires riverains des bois communaux, et obligation de la commune, l'entretien de la bordure Est des coupes n° 3, 4, 5 et 6 sera prochainement effectué par le passage du lamier d'une entreprise spécialisée (prestation à la charge de la commune).

Compétence adressage obligatoire, la loi 3DS votée en février 2022, relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, impose maintenant à toutes les communes de mettre à jour, dans une base de données nationale, sa Base Adresse Locale comportant la dénomination des voies, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits, ainsi que la numérotation des bâtiments.

C'est Léa Fayen, dans le cadre d'un stage de 3ème, qui effectuera les opérations nécessaires pour la commune de Lavigny.

Tarification contribution au SDIS, en réponse à un courrier de M. le Maire qui demandait des explications sur les raisons et les enjeux de la révision du mode de calcul qui conduit à une augmentation de plus de 50 % du montant de la contribution pour Lavigny, M. le Président du Conseil Départemental du Jura justifie la nouvelle tarification.

STRUCTURES EXTERIEURES

Fibre optique, l'étude du cheminement de la fibre pour les télécommunications sur le territoire communal conduit à envisager le doublement de certains poteaux Enedis existants pour supporter la charge supplémentaire. Ceux-ci seront bientôt définis plus précisément.

SIVOS, le syndicat intercommunal à vocation scolaire devra faire face à l'augmentation généralisée du coût de l'énergie. La participation de la commune subira une progression de 7 %, mais, enregistrant une diminution du nombre d'enfants lavinois inscrits, le montant finalement dû devrait rester stable ou même inférieur.

En sens inverse, le local adjacent à l'école de Montain, devenant appartement communal en lieu et place de l'ancienne mairie, va être convenablement isolé. Ce qui laisse espérer une diminution de la consommation d'énergie de l'école.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 02 mars 2023 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 30.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 07/02/2023

Le Maire, Luc MICHAUD.

